RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : PAGESJAUNES

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 29269

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
1 - AOUT 2017
DEPOT N° 29269

PagesJaunes
Société anonyme au capital de 1.967.808.727,17 euros
Siège social : 204, Rond-point du Pont de Sèvres – 92100 Boulogne Billancourt
444 212 955 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2017

...

2°/ Constatation de la démission du Président du Conseil d'administration :

Monsieur Jean-Pierre Remy rappelle qu'il a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général de SoLocal Group avec effet à compter du 30 juin 2017 et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société à compter de cette même date.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Remy de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2017.

Le Conseil d'administration remercie Monsieur Jean-Pierre Remy pour tout ce qu'il a accompli pour la Société et pour le groupe SoLocal Group.

3°/ Changement du mode de direction de la Société :

Monsieur Jean-Pierre Remy rappelle qu'aux termes de l'article L. 255-51-1 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts de la Société, le Conseil d'administration choisit les modalités d'exercice de la direction générale, celle-ci étant assumée, soit par le Président du Conseil d'administration, alors qualifié de Président-Directeur Général, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur Général.

Il rappelle que la modalité actuellement en vigueur au sein de la Société est celle de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Il rappelle que le Conseil d'administration doit notamment prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président et que l'option ne vaudra que jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

Compte tenu de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'administration à compter du 30 juin 2017, Monsieur Jean-Pierre Remy demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir se prononcer sur le mode de direction de la Société à compter de cette date.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°29269 en date du 01/08/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, conformément à l'article L. 255-51-1 du Code de commerce et à l'article 19 des statuts de la Société :

- qu'à compter du 30 juin 2017, la direction générale de la Société sera exercée par le Président du Conseil d'administration de la Société ; et

- qu'en conséquence, à compter de cette date, le Président du Conseil d'administration cumulera les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société et portera le titre de Président Directeur-Général.

Le Conseil d'administration demande au Secrétaire de séance de procéder aux formalités requises à cet égard.

4°/ <u>Nomination de Monsieur Christophe Pingard aux fonctions de Président-Directeur Général de la Société :</u>

Monsieur Jean-Pierre Remy indique qu'à la suite des décisions précédentes, il convient que le Conseil d'administration désigne la personne qui exercera les fonctions de Président Directeur-Général de la Société à compter du 30 juin 2017 et rappelle que Monsieur Christophe Pingard est actuellement Directeur Général et administrateur de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, M. Michel Senechal s'abstenant :

- de nommer Monsieur Christophe Pingard aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 30 juin 2017 ;

- de confirmer Monsieur Christophe Pingard dans ses fonctions de Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat restant à courir ; et

- qu'en qualité de Directeur Général, les pouvoirs attribués à Monsieur Christophe Pingard seront les mêmes que ceux qui sont actuellement les siens en qualité de Directeur Général de la Société et que les principes et critères de détermination de sa rémunération resteront inchangés par rapport à ceux applicables jusqu'à présent.

Monsieur Christophe Pingard déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être atteint d'aucune incompatibilité, interdiction ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Monsieur Jean-Pierre Remy remercie Christophe Pingard pour l'accomplissement de son rôle de Directeur général qu'il tient avec engagement, intégrité et courage et lui souhaite le meilleur pour la suite.

...

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

(1) Certifié conforme à l'original

(2) 

Christophe Pingard

(1) Mention manuscrite « ***Certifié conforme à l'original*** »
(2) Signature